

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Septembre 2014

Date de Convocation : le 17 septembre 2014

Compte-rendu affiché : le 30 septembre 2014

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 20 h 30
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames FORTINI Maryline – GUDIN DU PAVILLON Monica – PFLUG Josette – SAVIE EUSTACHE Françoise – VERZEAUX Véronique – VEYRAT DAL DEGAN Julie

Messieurs DAVID Mathieu – LAPORTE Michel – LARCHER Georges – LEBEAU Stéphane – NOUVELOT Didier – REGNIER Claude

Excusés Représentés :

Madame TSCHIRHARDT Maud donne pouvoir à Monsieur DAVID Mathieu

Absent Excusé :

Monsieur BLIN Roger

Absent :

Monsieur ATARI Kamel

➤ Madame PFLUG Josette accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 25 août 2014, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 35 et rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- BUDGET
- SERVICE DE L'EAU
- TRAVAUX
- AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (Conseil Général)
- SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'YONNE
- ÉCOLE – PÔLE D'ANIMATIONS
- QUESTIONS DIVERSES

I/ BUDGET**1.1/ Avenant à une régie de recettes - Délibération n° 059-2014**

Il s'agit de passer le montant de la régie de 500,00 € à 700,00 € et d'enlever l'encaissement de la location des bancs et des tables car c'est le Foyer Rural qui s'en occupe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DONNE son accord pour modifier la régie de recettes existante

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant qui sera annexé à la présente délibération.

1.2/ Décisions Modificatives - Délibération n° 060-2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE les décisions modificatives suivantes :

1.2.1/ Taxe d'Habitation Logements Vacants (THLV)

c/ 61523 – Voies et Réseaux - 86,00 €

c/ 7391172 – Dégrèvement THLV + 86,00 €

(Prévu au budget c/ 7391172 = 250,00 €)

1.2.2/ Amortissement

Dépenses de Fonctionnement

c/ 6811- 042 – Dotation aux amortissements + 830,00 €

c/ 023 – Virement à l'investissement + 830,00 €

Recettes d'Investissement

c/ 28 - 040 – Amortissement + 830,00 €

c/ 021 – Virement depuis fonctionnement - 830,00 €

1.2.3/ Achat d'un chauffe-eau Salle « André DURAND »

Le chauffe-eau de la Salle « André DURAND » est tombé en panne. L'entreprise HUBERT Dépannage s'est déplacée rapidement et n'a pu réparer car le ballon est trop vieux et usé. Elle nous a fait parvenir un devis pour un montant de 1 134,00 € TTC.

Madame le Maire propose de prélever la somme de 1 135,00 € sur l'opération 23 – Rue Cavaillès c/2151 – Réseau et Voirie pour les affecter sur l'opération 53 – SAD c/21318 – Autres bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le Maire à signer le devis

1.3/ Taxe d'Aménagement des abris de Jardins - Délibération n° 061-2014

Vu le courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires concernant le dégrèvement des Abris de jardin ;

Considérant qu'il faut porter l'exonération décidée en Conseil Municipal du 23 janvier 2014 sur un pourcentage de surface et non pas sur un nombre de m² fixés.

Considérant que nous devons prendre une délibération rectificative avant le 30 novembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DIT que les abris de jardin soumis à déclaration préalable, sont exonérés de la Taxe d'Aménagement à hauteur de 40 % de la surface construite

DIT que cette délibération rectifie la délibération n° 001/14 du 23 janvier 2014

1.4/ Noël des aînés, des agents, des enfants de l'école – Délibération n° 062-20141.4.1/ Noël des Aînés

Le repas traditionnel de fin d'année, aura lieu le 6 décembre 2014. Pour celles et ceux qui ne pourront ou ne souhaiteront pas y participer, un colis composé de produits du terroir élaboré par le magasin GAMM VERT sera distribué quelques jours avant Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

FIXE à 35,00 € vin compris, la valeur unitaire du repas du colis

1.4.2/ Noël des Agents

Pour les fêtes de fin d'année, nous offrons à nos agents communaux et à leurs enfants de moins de 16 ans un bon d'achat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

FIXE à 50,00 € la somme accordée à chaque agent

FIXE à 40,00 € la somme accordée à chaque enfant de moins de 16 ans

1.4.3/ Noël des Enfants de l'École

A l'occasion des fêtes de Noël, nous accordons aux enseignants une somme d'argent qu'ils utiliseront à leur convenance, pour offrir un cadeau à tous les enfants qui fréquentent l'école d'Épineuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE d'allouer une somme de 11,00 € par enfant, soit pour cette année 836,00 € (76 enfants)

1.5/ Subvention aux Associations

Ce point sera traité à un prochain Conseil Municipal lorsque toutes les demandes auront été reçues en Mairie.

1.6/ Décorations de Noël

Nous disposons d'une somme de 2 500,00 € pour racheter des décors (Tous nos anciens étant irréparables et souvent impossibles à accrocher avec les réseaux secs enfouis)

Proposition : Porter l'effort sur la Place de l'Église et voir avec TPIL s'ils peuvent nous les accrocher comme ils le font habituellement lors de leur visite annuelle de nos éclairages. Nous aurions alors la nacelle (qui se loue 5 à 600 € sans cela !)

Choix possibles sur catalogue : Qui est intéressé pour participer à cette opération : Décor du village ?

Madame GUDIN DU PAVILLON Monica, Messieurs LAPORTE Michel et NOUVELOT Didier sont volontaires pour étudier les possibilités de réutiliser l'existant et faire des propositions au Conseil Municipal.

1.7/ Local Communal

1.7.1/ Pose d'une Alarme dans le Local Communal - Délibération n° 063-2014

Vu les vols à répétition dans la grange communale, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord pour la pose d'une alarme dans le local communal

ACCEPTE le devis de l'entreprise FICHET pour un montant de 1 283,33 € HT (1 540,00 € TTC)

AUTORISE le Maire à signer le devis

AUTORISE la décision modificative suivante :

Dépenses de la Section de Fonctionnement :

c/61523 « Voies et Réseaux »	- 1 540,00 €
c/023 « Virement à la section d'investissement »	+ 1 540,00 €

Recettes de la Section d'Investissement :

c/021 « Virement depuis la section de Fonctionnement »	+ 1 540,00 €
--	--------------

Dépenses de la Section d'Investissement :

Op. 57 « grange » c/21318 « Autres bâtiments »	+ 1 540,00 €
--	--------------

1.7.2/ Pose d'une porte pour le « Local Poubelle »

Ce point est à revoir ultérieurement avec des propositions de solutions alternatives et une étude de coûts :

- Conteneurs avec badges
- Équipement du local d'une porte avec des clés

1.8/ Réparation du tracteur - Délibération n° 064-2014

Le tracteur de la commune a des problèmes de radiateur et d'absence de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE le devis de la SARL PARIGOT pour un montant de 1 590,00 € HT pour la réparation du tracteur

AUTORISE le Maire à signer le devis

1.9/ Délibération pour cadeaux aux agents - Délibération n° 065-2014

La Commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-024MO du 30 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il nous est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inauguration, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année ;
- Les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, mutations, entrées en 6^{ème}, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles ;
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDENT d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget

II/ SERVICE DE L'EAU**2.1/ Remplacement des canalisations en fonte et enfouissement – Délibération n° 066-2014**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à soumettre les projets de travaux concernant le remplacement des canalisations de la Rue des Fossés et de la Rue de l'Abbé Gautier, plus la Rue de la Poterne au Syndicat Intercommunal du Tonnerrois et à demander le coût d'un avant-projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DONNE son accord à Madame le Maire pour demander un avant projet au Syndicat Intercommunal du Tonnerrois (SIT)

- Les réseaux de faible distance pourront être traités par nous car les coûts sont minimes.

2.2/ Remplacement des compteurs – Délibération n° 067-2014

La Commission des travaux réunie le 10 septembre, a envisagé la programmation, dans le temps, du remplacement des compteurs (les plus vieux ont 30 ans or on sait que la durée de vie moyenne est de 12 ans)

Pour cette année, 30 compteurs sont prévus.

Le changement des 50 compteurs restants sera programmé pour l'année prochaine 2015.

En 2016, tous les compteurs de la Grande Rue Alfred Grévin seront bons à changer.

A raison de 30 par an, cela prendra 3 ans et tout le parc devrait être en excellent état en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DONNE son accord pour le remplacement de 30 compteurs pour une somme de 1 140,00 € HT (1 368,00 € TTC)

DIT que ces travaux seront inscrits sous Op. 15 « Renouvellements des compteurs » c/21561 « Service de distribution d'eau »

III/ TRAVAUX**3.1/ Enfouissement des Réseaux secs – Délibération n° 068-2014**

Réunie le 10 septembre, la Commission des Travaux préconise de s'orienter vers la continuité des travaux réalisés en début d'année, à savoir, la poursuite de l'enfouissement des réseaux secs dans la Grande Rue Alfred Grévin.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à demander le coût d'un avant-projet au Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Yonne (SDEY) pour l'enfouissement des réseaux secs dans la partie haute de la Grande Rue Alfred Grévin.

IV/ AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (Conseil Général) –

Délibération n° 069-2014

Agence technique proposée par le Conseil Général pour l'aide aux collectivités dans l'élaboration, le suivi de la construction de leurs projets :

- Aménagement de l'espace public et de la voirie
- L'Eau Potable
- L'Assainissement Eaux Usées et Pluviales
- Bâtiments Communaux

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE l'adhésion de la Commune d'Épineuil à l'Agence Technique Départementale sous réserve du coût demandé

V/ SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'YONNE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la Fédération Départementale d'Électricité de l'Yonne a été dissoute et que depuis le 1er janvier 2014, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) a été créé.

Des amendements ont du être apportés :

5.1/ Évolution des Statuts – Bureau et Commissions – Délibération n° 070-2014

Un amendement doit être apporté à l'article 8.3.4 – Bureau et commission :

- Le Comité désigne parmi les membres un bureau composé d'un président, de vice-présidents et de secrétaires ;
- Le nombre de vice-présidents et de secrétaires est fixé par délibération du Comité ;
- Des commissions composées de membres du Comité peuvent être créées par celui-ci ou par le Bureau pour l'étude des problèmes généraux ou particuliers ;
- Un règlement intérieur approuvé par délibération du Comité fixera les dispositions relatives au fonctionnement du Comité, du Bureau et des commissions dès lors qu'elles ne sont pas fixées par les lois et règlements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'évolution des statuts proposée

5.2/ Évolution des Statuts – Compétences obligatoires – Délibération n° 071-2014

Afin de parfaire la rédaction des statuts, un amendement doit être apporté à l'article 3 – Bureau et commission :

- Pour répondre aux préoccupations des communes urbaines à régime urbain, il convient de préciser que les contrats de concession perdurent pour ces communes, sauf cas de transfert volontaire de la qualité d'autorité concédante au SDEY ;
- Les communes, dotées d'un contrat de concession continueront à exercer leurs missions en matière de distribution d'électricité, jusqu'à l'extinction de celui-ci, tout en participant à la vie du SDEY, conformément aux règles de représentation fixées à l'article 8, ce qui exclut toutefois la fonction de Président du Syndicat ;
- Ces communes à régime urbain dotées d'un contrat de concession disposent également de la qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'évolution des statuts proposée

VI/ ÉCOLE – PÔLE D'ANIMATIONS

1/ Les documents officiels en direction de la Communauté de Communes (Conventions, Projets Éducatifs, Projet Éducatif Territorial, ont été validés et signés.

La réception « D.Qual » (Démarche Qualité) avec fixation d'une nouvelle date : le 7 novembre 2014. La date de la réception a été reportée en raison de la période des élections sénatoriales où les agents de l'État ne peuvent pas se déplacer.

L'école compte 76 enfants (même chiffre que l'année dernière) et nous avons accueilli une nouvelle institutrice pour le Cycle II : Madame Lucie CHALAND DELVAL.

Les NAPs (Nouvelles Activités Périscolaires) se déroulent plutôt bien maintenant que chacun a pris ses marques et grâce à l'aide précieuse du directeur et de ses enseignantes, nous avons pu gérer les 10 minutes qui bloquaient le bon déroulement du système.

Nous sommes obligées de refuser parfois des enfants à la cantine (ou plutôt nous allons devoir le faire à partir du 1^{er} octobre) car il nous est impossible d'accueillir plus de 25 enfants dans de bonnes conditions.

Problème le mercredi, car ne doivent rester à la cantine que les enfants qui fréquentent le Pôle d'Animations l'après-midi. La CAF a confirmé que le temps méridien du mercredi n'est pas du périscolaire et n'est pas compté en tant que tel, mais bien de l'accueil de loisirs. Les parents doivent donc reprendre leurs enfants à midi et non à 14 heures ou les laisser toute l'après-midi.

VII/ QUESTIONS DIVERSES :

- Recensement de la population : Madame PFLUG Josette fait un point sur le recensement qui aura lieu début 2015 ;
- Loi ALUR : Nous devons engager une réflexion concernant l'urbanisme de la Commune à long terme. Un groupe de volontaires a été créé : Messieurs Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER et Mesdames Maryline FORTINI, Monica GUDIN DU PAVILLON ;
- Stèle « Famille DURAND » : Une cérémonie d'inauguration (comité restreint) aura lieu le dimanche 19 janvier 2015 lors de la Saint Vincent d'Épineuil. Tous les frais sont pris en charge par la famille DURAND;
- Armoire à Pharmacie : L'armoire à pharmacie du local technique a été vérifiée et elle est conforme ;
- Plan Communal de Sauvegarde : Une mise à jour doit être faite suite au changement d'équipe municipale. A voir en réunion d'Adjoints ;
- Thé dansant : Nous allons étudier la possibilité d'organiser des temps dédiés à la danse pour la population ;
- Chats errants : Des habitants d'Épineuil ont demandé la stérilisation des chats errants. Nous allons faire une demande de subvention pour une opération collective après comptage des chats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30